

## RAPPORT AU BUREAU DE LA METROPOLE

### Transports, Déplacements et Accessibilité

■ Séance du 24 Octobre 2019

13304

#### ■ Attribution d'une subvention à la Fondation Usine Extraordinaire pour la prise en charge de titres de transport sur Marseille pour l'opération "l'Usine Extraordinaire "

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La 2e édition nationale Usine Extraordinaire s'installe à Marseille du 14 au 16 novembre 2019, dans le cadre du port de Marseille et du MuCEM, « entre Ciel, Terre et Mer ».

5 000 m<sup>2</sup> d'exposition seront répartis entre l'esplanade du J4 à côté du MuCEM, et le quai d'honneur du port de Marseille où sera amarré un navire accueillant une partie de la manifestation.

Cette nouvelle édition mettra l'accent sur l'importance et le potentiel de l'industrie française. L'occasion de (re)découvrir des champions internationaux mais aussi des PME industrielles d'excellence dans le secteur de l'aéronautique, de la mer ou encore de l'énergie et de la chimie.

Trois jours de découvertes des coulisses de l'usine, de rencontres avec celles et ceux qui font l'usine au quotidien, de conférences et ateliers inspirants sur le rôle des usines d'aujourd'hui pour répondre aux grands défis environnementaux et sociaux, mais aussi d'expériences immersives.

Pensé pour le grand public et particulièrement les jeunes, cet événement accueillera 20 000 visiteurs dont 10 000 scolaires, apprentis et étudiants du grand Sud (de Perpignan à Nice en passant par la Corse). 150 étudiants-guides ingénieurs seront mobilisés pour accompagner les classes, qui viendront de tout le grand Sud. Cet événement gratuit, sur inscription, est ouvert à tous du jeudi 14 au samedi 16 novembre 2019.

Au vu des objectifs de ce projet, il est proposé de soutenir la manifestation en prenant en charge 500 titres de transport pour les collégiens et lycéens de Marseille, ce qui constitue une subvention en nature d'un montant maximal de 1 400 € (1000 tickets solo collectivité).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération FAG 21-5718/19/CM du 28 mars 2019 portant délégation de compétence du Conseil au Bureau de la Métropole
- L'avis de la commission en charge du suivi et de la cohérence des subventions.
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole
- L'avis du Conseil de Territoire de Marseille Provence

**Oùï le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Que la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite soutenir l'opération « l'usine extraordinaire » sur Marseille

**Délibère**

**Article 1 :**

La Métropole Aix-Marseille-Provence met à disposition de l'organisateur de « l'Usine Extraordinaire » 1000 titres de transport pour les collégiens et lycéen marseillais, ce qui constitue une subvention en nature.

**Article 2 :**

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2019 de la Métropole Aix-Marseille-Provence, budget annexe transport - sous politique C210, nature budgétaire 6114

Pour enrôlement,  
Le Vice-Président Délégué  
Transports, Mobilité et Déplacements

Roland BLUM

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

**NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU RAPPORT AU  
BUREAU DE LA METROPOLE**

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À LA FONDATION USINE  
EXTRAORDINAIRE POUR LA PRISE EN CHARGE DE TITRES DE TRANSPORT  
SUR MARSEILLE POUR L'OPÉRATION "L'USINE EXTRAORDINAIRE "**

La 2e édition nationale Usine Extraordinaire s'installe à Marseille du 14 au 16 novembre 2019, dans le cadre du port de Marseille et du MuCEM, « entre Ciel, Terre et Mer ».

5 000 m<sup>2</sup> d'exposition seront répartis entre l'esplanade du J4 à côté du MuCEM, et le quai d'honneur du port de Marseille où sera amarré un navire accueillant une partie de la manifestation.

Cette nouvelle édition mettra l'accent sur l'importance et le potentiel de l'industrie française. L'occasion de (re)découvrir des champions internationaux mais aussi des PME industrielles d'excellence dans le secteur de l'aéronautique, de la mer ou encore de l'énergie et de la chimie.

Pensé pour le grand public et particulièrement les jeunes, cet événement accueillera 20 000 visiteurs dont 10 000 scolaires, apprentis et étudiants du grand Sud. 150 étudiants-guides ingénieurs seront mobilisés pour accompagner les classes, qui viendront de tout le grand Sud..

Au vu des objectifs de ce projet, il est proposé de soutenir la manifestation en prenant en charge 500 titres de transport pour les collégiens et lycéens de Marseille, soit une subvention d'un montant maximal de 1 400 € (1000 tickets solo collectivité).